



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE CORNEILLA-DE-LA-RIVIERE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 24 MAI 2022

Conseillers en exercice : 19

Conseillers Présents : 15

Procurations : 4

Convocation : 17 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-quatre mai à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Força Real, sous la présidence de Monsieur LAVILLE René, Maire.

Présents : M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, M. CLOTTES Gilles, M. DIUMENGE Dominique, Mme GHYS Patricia, M. LAFFORGUE Guy, M. LAVILLE René, Mme LIMOUZI Angélique, M. MARIN Philippe, Mme PAJOT Christine, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne, Mme SOLA Sylvie, M. TORRENT Xavier.

Absent(s) : /

Procuration(s) :

Mme DEJARDIN Marie-Anne à M. LAFFORGUE Guy.

M. LLENSE Gérard à Mme PAJOT Christine.

M. LORD Stéphane à M. BALANGER Jean-François.

Mme VILA ABARCA Alexandra à Mme REDO Fabienne.

M MARIN Philippe a été nommé secrétaire de séance.

**016 / 2022 - OBJET : BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT
AFFECTIONAT DU RESULTAT**

Suite à une erreur matérielle liée au logiciel informatique, la délibération N°009-2022 en date du 28 mars 2022, relative à l'affectation du résultat du budget annexe eau et assainissement, est annulée et remplacée comme suit :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à :

15 voix POUR (M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, M. CLOTTES Gilles, M. DIUMENGE Dominique, Mme GHYS Patricia, M. LAVILLE René, Mme LIMOUZI Angélique, M. LORD Stéphane par procuration, M. MARIN Philippe, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne, Mme SOLA Sylvie, M. TORRENT Xavier et Mme VILA-ABARCA Alexandra par procuration)

0 voix CONTRE

4 Abstentions (Mme DEJARDIN Marie-Anne par procuration, M. LAFFORGUE Guy, M. LLENSE Gérard par procuration, Mme PAJOT Christine)

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de : 355 212,09 €
- un déficit d'investissement de : - 330 098,91 €

Considérant qu'il reste à réaliser :

- des dépenses pour : 0,00 €
- des recettes pour : 0,00 €

- **D'AFFECTER** le résultat de Fonctionnement comme suit :
 - Affectation complémentaire : 355 212,09 € (1068)
 - Excédent disponible : 0,00 € (002)
- **DE REPORTER** les restes à réaliser d'investissement sur le budget 2022.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

A Corneilla la Rivière, le 25 mai 2022

**Le Maire,
René LAVILLE**



Accusé de réception en préfecture
066-216600585-20220524-0162022-DE
Date de télétransmission : 02/06/2022
Date de réception préfecture : 02/06/2022